

**Profil des chefs d'établissement scolaire de l'enseignement secondaire en République
Démocratique du Congo et efficacité professionnelle dans la sous-division éducationnelle
rurale de Kitoy**

KASIAMA KINDIANGA Eleuthere & MIKANZA MUSUSANTAMBU Jean-Paul

*(Reçu le 5 Janvier 2021, validé le 06 Janvier 2021)
(Received January 5th 2021, validated January 6th 2021)*

Résumé

Le choix des chefs d'établissement scolaire en générale et particulièrement ceux du secondaire (préfet des Études) par le pouvoir organisateur devrait porter sur les candidats présentant toutes les qualités prévues par la législation en vigueur en R.D. Congo en vue d'un bon rendement pédagogique, administratif, matériel et social des écoles.

Ainsi, en s'inscrivant sur une démarche spécifiquement liée à la description du profil des chefs d'établissement scolaire du secondaire par rapport aux critères d'accès et à la performance dans cette fonction, cette étude a voulu démontrer à travers les fiches d'inspection administrative et pédagogique (C1 et C2), le niveau d'influence du profil des chefs d'établissement scolaire sur leurs performances.

Dans le souci d'améliorer l'efficacité des chefs d'établissement scolaire et celle de notre Système d'enseignement, une solution purement pédagogique est proposée dans ce travail. Il s'agit de conscientiser les inspecteurs, conseillers Diocésains et Communautaires d'Enseignement Secondaire ainsi que d'autres intervenants en matière d'évaluation des chefs d'établissement scolaire sur la nécessité d'évaluer objectivement ceux-ci afin de déterminer les difficultés et les faiblesses de chacun d'eux, de s'impliquer résolument au renforcement de leurs capacités à travers les formations continues jugées efficaces et indispensables ainsi que de repenser leur rôle et leur action.

Mots clés : chef d'établissement scolaire, Profil, efficacité professionnelle.

Abstract

The choice of school heads in general and particularly those of secondary education (Prefect of Studies) by the organizing authority should relate to candidates presenting all the qualities provided for by the legislation in force in the DR Congo with a view to good educational performance. , administrative, material and social of schools. Thus, by adopting an approach specifically linked to the description of the profile of secondary school principals in relation to the criteria for access and performance in this function, this study wanted to demonstrate through the Administrative and

pedagogical inspection (C1 and C2), the level of influence of the profile of school heads on their performance. In order to improve the efficiency of school principals and that of Our Education System, a purely pedagogical solution is proposed in this work.

This is to raise the awareness of inspectors, diocesan and community advisers of secondary education as well as other stakeholders in the evaluation of school heads on the need to evaluate them objectively in order to determine the difficulties and weaknesses of each of them, to become resolutely involved in strengthening their capacities through continuous training deemed effective and essential, as well as to rethink their role and their action.

Keywords: *school principal, Profile, professional effectiveness.*

I. Introduction

L'école constitue le lieu où se forgent les valeurs indispensables pour les développements harmonieux de l'individu et d'une nation. Pour Sauvy cité par Mandosi (2000), le développement d'une nation dépend dans une grande mesure de la qualité de son système d'enseignement. Ainsi, l'école doit toujours se vouloir être le lieu privilégié où se cultivent la rigueur intellectuelle, le respect de soi et d'autrui, l'esprit de la solidarité, le sens d'initiative, de la créativité et de la responsabilité (MINEDUC, 2000).

C'est pourquoi, la gestion d'une telle institution exige la mise à contribution de tous les facteurs tant matériels qu'humains dont celui qui la gère a besoin pour atteindre la mission assignée à l'école. Pour Makuth (2000), l'école est une entreprise de production dont il faut maîtriser les connaissances, les habiletés, les techniques et les pratiques d'organisation de direction et contrôle.

Il importe, en effet, d'en assurer avec compétence le bon fonctionnement et le bon rendement par le biais des tâches pédagogiques et administratives de direction d'une part et d'autres part, par le biais des tâches variées d'inspection pédagogique, administrative, financière et sanitaire et aussi par les tâches d'encadrement des enseignants et celles d'évaluation.

La désignation d'un chef d'établissement doit ainsi se faire de manière rigoureuse afin de mettre l'homme qu'il faut à la place qu'il faut. La loi a d'ailleurs fixé les modalités. Malheureusement, dans beaucoup de pays en voie de développement, comme la République Démocratique du Congo, les postes de direction des établissements scolaires ne sont pas attribués selon les modalités prévues par la législation en vigueur. Devant la diversité de compétences exigées aux chefs d'établissement scolaire, une sélection rigoureuse et une formation spécifique s'imposent. Certes, les chefs d'établissement scolaire ne sont pas associés à l'élaboration des mesures qu'ils sont chargés de mettre en œuvre. Mais faute de formation, leur rôle de « gestionnaires de l'imprévu » les absorbera au niveau des urgences, sans avoir le temps suffisant pour réfléchir aux stratégies de mise en œuvre des projets de l'établissement scolaire et pour assurer leur propre perfectionnement professionnel.

Si hier cette fonction complexe était basée sur la générosité et la disponibilité, aujourd'hui par contre c'est une véritable compétence qui rendra les chefs d'établissement scolaire plus crédibles. Lorsque Francis, Dupont et Georges (1990) observent la façon décontractée avec laquelle bien des organismes choisissent, forment leurs responsables, ils constatent que, l'école est loin d'être une exception. Mais la pauvreté de la littérature consacrée au management d'institutions scolaires et la formation à la fonction des chef d'établissementscolaire sont les signes qui laissent à penser que peu des gens sont pleinement conscients de l'importance d'une fonction conduite avec intuition et empirisme comme principaux outils.

Cependant, compte tenu des tares du clientélisme et du favoritisme tant décriées dans la gouvernance du pays, on pourrait s'interroger sur ce qu'il en est de l'élévation à la responsabilité des chefs d'établissement des écoles secondaire en République Démocratique du Congo. Telle est la préoccupation de la présente étude centrée sur une sous-province éducationnelle rurale.

Partant de cette réflexion, il est intéressant pour nous d'analyser le profil des chefs d'établissement scolaire du secondaire de la sous-province éducationnelle de l'EPST KITOY et leur efficacité en se basant sur les questions suivantes :

- Quelles sont les caractéristiques des chefs d'établissement scolaire par rapport aux critères d'accès dans cette fonction ?
- Quel est le niveau de performance des chefs d'établissement scolaire compte tenu de leur profil ?

II. Méthodologie

2.1. Hypothèses de l'étude

Face aux questions de notre recherche, les hypothèses suivantes ont été formulées :

- Les critères d'accès à la fonction des chefs d'établissement scolaire ne seraient pas respectés ;
- Les performances des chefs d'établissement scolaire seraient influencées par le profil de ces derniers.

2.2. Méthode

Pour réaliser notre recherche, nous avons recouru à une approche essentiellement d'enquête en vue de recouvrir les critères de choix des chefs d'établissement scolaire. Dans le but de recueillir les données nécessaires à notre étude, nous avons eu recours à l'entretien ainsi qu'à la technique documentaire.

Nous nous sommes rendu sur terrain et obtenu les différents points de vues auprès des chefs de division des provinces éducationnelles du Kwilu, de chef de la sous-province éducationnelle de l'EPST KITOY ainsi que des coordinateurs des écoles conventionnées pour ce qui concerne les critères de nomination des chefs d'établissement scolaire de l'Enseignement secondaire.

Nous avons aussi interviewé les inspecteurs et les conseillers d'enseignement secondaire en vue de bien saisir les stratégies qu'ils utilisent pour évaluer les chefs d'établissement scolaire.

La technique documentaire s'est basée essentiellement sur la consultation du recueil des directives et instructions officielles, des fiches d'inspection administrative et pédagogique (C1 et C2), des rapports de fin d'années scolaires des chefs d'établissement scolaire disponible à l'inspection pool secondaire de MASAMUNA et au bureau de la sous-province éducationnelle de l'EPST KITOY et dans différentes coordinations des écoles conventionnées.

2.3. Technique de traitement et d'analyse des données

Grâce à l'analyse de contenu, nous avons dégagé le contenu des textes relatifs au profil des chefs d'établissement scolaire de l'enseignement secondaire ainsi que celui des données relatives à la gestion des écoles non conventionnées (NC), des écoles conventionnées catholiques (ECCATH), des écoles conventionnées protestantes (ECP) ainsi des écoles conventionnées Kimbanguistes. Ces données ont été puisées dans les fiches d'inspection administrative et pédagogique (C1 et C2) et ont été traité ainsi que regroupées selon les différentes catégories et pourcentages par thème et aspect de l'évaluation.

En vue d'analyser et interpréter les données récoltées, nous avons utilisé des indicateurs (indices et ratios) d'usage en administration et inspection scolaire en République Démocratique du Congo tels que repris dans le recueil des directives et instructions officielles. Nous avons fait aussi recours pour l'interprétation, essentiellement à une approche sociologie qui recourt aux impératifs sociaux et techniques intervenant dans toute gestion des ressources humaines.

Tableau 1 : Tableau général de conversion des notes d'appréciations des chefs d'établissement scolaire

Tableau général de conversion				
4	3	2	1	0
100-80	79-70	69-50	49-40	
Elite	Très bon	Bon	Assez bon	Médiocre
Grande distinction				

Source : fiche d'inspection des chefs d'établissement scolaire/Bureau Pool secondaire MASAMUNA

III. Résultats

Cette section est consacrée à l'analyse des critères d'accès au poste des chefs d'établissement scolaire de l'enseignement secondaire. C'est une analyse systématique qui sera suivie des appréciations inspectorales des chefs d'établissement scolaire qui avaient été cotées par les inspecteurs, les conseillers diocésains et communautaires. Signalons en passant que les résultats ont été obtenus après avoir consulté les fiches d'inspection administrative et pédagogique (C1 et C2) de 30 chefs d'établissement qui couvrent la sous-division rurale de l'EPST KITOY.

3.1. Etude du profil des chefs d'établissement scolaire

Les caractéristiques de chaque chef d'établissement scolaire enquêté sont reprises en annexe. Les principales sont résumées dans les tableaux qui suivent selon l'âge, la qualification, le régime de gestion, de parcours professionnel et la formation continue.

Tableau 2: Etude du critère d'âge

Classe d'âge	Fréquence	Pourcentage
35 – 39 ans	4	13,3
40 – 44 ans	8	26,7
45 -49 ans	12	40
50 – 54 ans	5	16,7
55 – 59 ans	1	3,3
Total	30	100

L'analyse rapide de ce tableau montre que la majorité des chefs d'établissement scolaire que couvre la sous-province éducationnelle rurale de l'EPST KITOY a la tranche d'âge qui varie entre 40 et 49 ans. Il n'y a qu'un seul chef d'établissement qui a un âge compris entre 55-59 ans.

Tableau 3 : Etude du critère de qualification

Diplôme	Fréquence	Pourcentage
G ₃ en Pédagogie appliquée, option SC.COM	4	13,3
G ₃ en Pédagogie appliquée, option FLA	11	36,7
G ₃ en Pédagogie appliquée, option Anglais	3	10
G ₃ en Pédagogie appliquée, option Histoire et sciences sociales	2	6,7
G ₃ en Pédagogie appliquée, option Biologie-chimie	6	20
G ₃ en OSP	4	13,3

Il ressort de ce tableau que les chefs d'établissements scolaires de la sous-province éducationnelle rurale de l'ESPT KITOY sont tous qualifiés dans tel ou tel domaine de l'enseignement secondaire.

Tableau 4 : Appartenance au régime de gestion des établissements scolaires

Réseaux	Fréquence	Pourcentage
Nom conventionnée (N C)	8	26,8
Conventionnée catholique (ECCATH)	4	13,2
Conventionnée protestante (E C P)	12	40
Conventionnée Kimbanguiste (E C K)	6	20
total	30	100

Ce tableau indique que le régime de conventionné protestant est le plus représenté dans notre échantillon.

Tableau 5 : Etude du parcours professionnel des chefs d'établissement scolaire

Parcours professionnel	Fréquence	Pourcentage
Enseignant, chef d'établissement scolaire	9	30
Enseignant, Directeur des études, chef d'établissement scolaire	14	46,6
Enseignant ayant exercé d'autres fonctions au bureau	7	23,3
Total	30	100

De ce tableau, il ressort que la majorité des chefs d'établissement scolaire de la sous-province éducationnelle rurale de l'EPST KITOY a eu un parcours professionnel normal.

Tableau 6 : Etude des formations continues des chefs d'établissement scolaire

Types de formations	Fréquence	Pourcentage
Chefs d'établissement scolaire ayant bénéficié la formation de gestion d'un établissement scolaire	30	100
Chefs d'établissement scolaire ayant bénéficié la formation spéciale d'initiation en informatique	2	6,6
Chefs d'établissement scolaire ayant bénéficié la formation spéciale de l'Enseignement de Français et Anglais	10	33,3
Chefs d'établissement scolaire ayant bénéficié la formation spéciale de l'Enseignement histoire et ECM	1	3,3
Chefs d'établissement scolaire ayant bénéficié la formation spéciale de biologie chimie	1	3,3

Le constat fait de ce tableau indique clairement que tous les chefs d'établissement scolaire de la sous-province éducationnelle rurale de l'EPST KITOY ont bénéficié plus au moins d'une formation continue dans l'exercice de leur fonction.

1.1. Evaluation inspectoriale des chefs d'établissement scolaire

L'analyse de la présente évaluation concerne la gestion administrative, pédagogique, financière et matérielle des chefs d'établissement scolaire de l'enseignement secondaire de la sous-division rurale de l'EPST KITOY. Ceux-ci avaient été cotés par les inspecteurs et les conseillers diocésains et communautaires.

Tableau 6 : Appréciation de la gestion administrative des chefs d'établissement scolaire

Appréciation		Fréquence	Pourcentage
Qualitative	Quantitative		
Assez-bon	1	5	16,6
Bon	2	8	26,7
Très bon	3	17	56,7

Concernant la gestion administrative, le constat est le suivant :

- 5 soit 16,6% des préfets des études ont obtenu la note « assez-bon » ;
- 8 soit 26,7 % des préfets des études ont obtenu la note « bon » ;
- 17 soit 56,7% des préfets des études ont obtenu la note « très bon ».

Tableau 7 : Appréciation de la gestion pédagogique

Appréciation		Fréquence	Pourcentage
Qualitative	Quantitative		
Assez-bon	1	9	30
Bon	2	8	26,6
Très bon	3	13	43,4

Il ressort du tableau ci-haut ce qui suit :

- 9 soit 30% des préfets ont obtenu la note « assez-bon »
- 8 soit 26,6% des préfets des études ont obtenu la note « bon » ;
- 13 soit 43,4% des préfet des études ont obtenu la note « très bon ».

Tableau 8 : Appréciation de la gestion financière et matérielle

Appréciation		Fréquence	Pourcentage
Qualitative	Quantitative		
Assez-bon	1	15	50
Bon	2	7	23,4
Très bon	3	8	26,6

A propos de la gestion financière, on remarque ce qui suit :

De ce tableau, il ressort que :

- 15 soit 50% des chefs d'établissement scolaire ont obtenu la note « assez-bon »
- 7 soit 23,4% des préfets des études ont obtenu la note « bon »
- 8 soit 26,6% des chefs d'établissement ont obtenu la mention « très bon »

Tableau 9 : Appréciation du niveau d'influence du profil sur les performances des chefs d'établissement scolaire

Parcours professionnel	Appréciation		Fréquence	Pourcentage
	Qualitative	Quantitative		
Enseignant, chefs d'établissement scolaire	Assez-bon	1	13	43,3
Enseignant, Directeur des études, chefs d'établissement scolaire	Bon	2	10	33,3
Enseignant ayant exercé d'autres fonctions du Bureau, chef d'établissement scolaire	Très bon	3	7	23,4
Total			30	100

Ce tableau révèle que les chefs d'établissement ayant eu un parcours normal pour accéder à la fonction « du préfet des études » sont bien appréciés en termes d'efficacité pédagogique comparativement aux autres chefs d'établissements.

1.2. Discussion des résultats

La législation Congolaise définit un certain nombre des critères pour la nomination au poste de chef d'établissement scolaire de l'enseignement secondaire, cycle court et cycle long à travers l'ordonnance – loi n°67-244 du 05 juin 1997 fixant les conditions d'accès au grade de direction d'école du cycle court et à la note circulaire DEPS/SE/80/0020 23/83 du 30 avril 1983 portant critère de désignation du chef d'établissement scolaire.

L'ordonnance 66.1993 du 30 mars 1966 portant règlement administratif fixant les grades des cadres de l'enseignement national et désignant les agents du cadre qui effectuent une carrière pleine, sur proposition du ministre de l'éducation nationale.

Est qualifié pour être nommé préfet du cycle long, le candidat qui a 25 ans d'âge, de nationalité congolaise et qui est détenteur du titre reconnu égale ou supérieur à celui de gradué ou licencié d'enseignement ou d'un diplôme reconnu équivalent et justifier d'une pratique d'au moins trois ans (3 ans) d'enseignement secondaire, avoir obtenu la cote d'appréciation synthétique de son travail égal ou supérieur à « très bon » au cours de deux dernières années (DEPS, 1986)

Pour être désigné préfet du cycle long, le candidat doit remplir les conditions suivantes à savoir :

- Etre de nationalité congolaise et avoir 25 ans d'âge révolus
- Etre porteur :
 - Soit d'un titre académique du niveau de licencié ou encore d'un diplôme équivalent et justifier d'une pratique d'enseignement d'au moins trois ans (3 ans) du cycle long de l'enseignement secondaire
 - Avoir obtenu la cote d'appréciation synthétique égale ou supérieur à « très bon » au cours de deux dernières années (EPSP, 1998, p.103)

Outre les critères définis par les textes légaux à notre possession, les chefs de divisions (Directeurs provinciaux), les coordinateurs proposent les candidats aux postes du préfet des études en tenant compte de la qualité de meneur d'homme. En effet, l'enseignant possédant ces qualités, assure à l'école de fortes probabilités de bon rendement pédagogique, administratif et social. « Embaucher à la hâte, c'est avoir à s'en remplir longtemps » dit un spécialiste leadership (Coble, 1981 cité par Francis, Du Pont & Georges, 1990).

En Belgique Francophone comme le constatent les mêmes auteurs, les postes de directions des établissements scolaires sont attribués selon les modalités en fonction des réseaux et des pouvoirs organisateurs : examen d'aptitude, libre choix, le cas échéant sur proposition des enseignants... à l'état... Le brevet est décerné sur l'évaluation du dossier du candidat et celui-ci devrait en outre réussir un examen comportant l'appréciation de deux leçons, la résolution des questions statutaires et administratives et entretien permettant de s'assurer des aptitudes requises.

De plus, les conditions pour accéder à la fonction du préfet des études font appel à l'ancienneté. Cependant, nous devons nous résoudre à constater que, c'est sur terrain que le préfet des études se trouve confronté à la multitude des tâches et que, sans doute trop tard, il se rendra compte de l'insuffisance de sa préparation... qui reste à repenser.

Nous disons donc, une telle formation devrait comme on l'a vu un peu plus haut, laisser une large part à des aspects spécifiques (législation scolaire, animation, évaluation) sans négliger une sensibilisation aux relations humaines et être complétée par un stage qui permettrait aux candidats, de vivre mêmes quelques semaines à côtés de préfets des études en place de manière à ce qu'ils puissent percevoir clairement la fonction, déterminer si elle correspond à ce qu'il attend, et s'enrichir des pratiques diversifiées. Car, bien de déceptions de jeunes préfets pourraient aussi être évitées, déception imputables souvent d'une méconnaissance des multiples aspects d'une fonction complexe et suscite chez eux la nostalgie de la qui viennent de quitter.

À la lumière des résultats obtenus, quand on essaie de déterminer les « clignotants » de la relation entre les différentes variables analysées, on constate que c'est au niveau de la gestion pédagogique et financière que la carence est la plus marquée ; de même, l'aide théorique et les conseils pratiques semblent être insuffisants pour les chefs d'établissement scolaire, de quelque niveau que ce soit.

D'autre part, les « conseils » donnés par un certain nombre d'inspecteurs et conseillers sont l'expression d'un modèle théorique qui est fort éloigné des difficultés pratiques que l'on vit quotidiennement au sein des entreprises scolaires. En fait les jeunes préfets sont demandeurs des conseils et non de contrôles, nous souhaitons une véritable collaboration pédagogique et non des rapports des supérieurs à subordonnés.

En définitive, comme nous vivons l'époque de la gestion managériale, la gestion et l'administration des systèmes d'enseignement doivent en principe se faire avec des techniques appropriées (Makut, 2002). Les systèmes d'enseignement étant devenu complexe, il requiert des administrateurs d'écoles sérieusement formés aux méthodes moderne de gestion des systèmes d'enseignement.

II. Conclusion

La présente étude est partie du constat selon lequel, les postes de direction en générale et ceux des établissements scolaires en particulier ne sont pas attribués selon les modalités prévues par la législation en vigueur et les textes réglementaires. Ainsi, lorsqu'on constate qu'au sein de l'entreprise scolaire, les chefs d'établissements occupent une place stratégique pour contribuer à l'efficacité du rendement de notre système d'enseignement, il devient alors important de mettre en relation le profil de ces administrateurs avec leur efficacité.

La présente étude s'est proposé de vérifier les hypothèses suivantes : (1) les critères d'accès à la fonction de chef d'établissement scolaire ne seraient pas respectés et (2) les performances des chefs d'établissement scolaire de la sous-province éducationnelle de l'EPST KITOY seraient influencées par le profil de chacun. Les résultats obtenus ne confirment pas nos hypothèses pour la simple raison que dans l'ensemble, les chefs d'établissement scolaire que couvre de la Sous-Division rural de l'EPST KITOY, ont été promu comme préfet des études conformément à la modalité prévue par la législation en vigueur en RD Congo. Mais sur terrain, quand on observe de près, les chefs d'établissement scolaire ne donnent pas satisfaction dans leur façon de travailler.

III. Bibliographe

- Claude, G. (1991). *La gestion administrative et pédagogique des Ecoles*. Paris : UNESCO.
- Debesse, M. et al. (1974). *Traité des Sciences de l'éducation*. Paris : PUF.
- Delandshere, G. (1981). *Dictionnaire de l'évolution et de la recherche en éducation*. Paris : PUF.
- Francis, B. et al. (1991). *L'Ecole et management*. Bruxelles : Ed. Universitaire.
- Green land, J. (1983). *Les rôles des chefs d'établissement dans la formation en cours d'emploi des enseignements*. Paris : UNESCO.
- Meernaut, G. (1982). *Déontologie et prérogatives des Chefs d'établissements scolaire*. Kinshasa : éd. SAMAFOS.
- Ministère de l'éducation Nationale (1986). *Recueil des directives et instructions officielles*. Kinshasa : Centre de recherche et de diffusion l'information pédagogique.

Annexe 1

Tableau n°10 : Répartition des caractéristiques de chefs d'établissement scolaire de la S/D de l'EPST-Kitoy par l'établissement d'enseignement secondaire

N°	Chefs Etablissements scolaires	Qualification du préfet	Age	Réseau	Parcours Professionnel	Formation continue
01	Institut KINGULU	G3 Péda appl/Se Com	45	NC	Ens. Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements.
02	Institut KINVUKA	G3 Péda appl/Se Com	43	ECCATH	Ens. Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements, d'initiation en informatique
03	Institut MAYADA	G3 Péda appl/Biologie	47	ECCATH	Ens. D.E, Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissement
04	Institut KIMPANGI	G3 Péda appl/Biologie	38	ECP	Ens. Secrétaire, Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissement
05	Institut MBALA VINCENT	G3 Péda appl/Français	39	ECCATH	Ens. Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements
06	Institut MUKWENU	G3 Péda appl/Biologie	54	ECP	Ens. D.E, Chef d'établissement	Séminaire spéciale en management
07	Institut MWELA	G3 OSP	36	ECP	Ens. Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements
08	Institut NGAMUKIE	G3 Péda appl/Français	39	ECP	Ens. Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements, séminaire spécial de l'enseignement de Français
09	Institut KANIAKE	G3 Péda appl/Français	49	ECP	Ens. D.E Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements
10	Institut LUKAU	G3 Péda appl/Français	48	ECP	Ens. Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements, Séminaire Formation spécial de l'enseignement de français
11	Institut LUKULA	G3 Péda appl/Biologie	57	ECP	Ens. Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements, formation de l'enseignement de biologie
12	Institut KITOY CBCO	G3 OSP	47	ECP	Ens. Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements.
13	Institut MAKASI	G3 Péda appl/Biologie	41	ECP	Ens. D.E, Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements, Formation spéciale de l'enseignement de biologie
14	Institut BINGAND	G3 Péda appl/Français	43	ECP	Ens. D.E, Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements, Formation spéciale de l'enseignement De Français
15	Institut LUKWEY	G3 Péda appl/Se Com	43	ECP	Ens. D.E, Chef d'établissement	Séminaire des chefs d'établissement
16	Institut LUSWEKE	G3 Péda appl/Biologie	54	ECP	Ens. Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements, Formation spéciale de l'enseignement De Biologie
17	Institut MASWANI	G3 Péda appl/Biologie	40	ECK	Ens. D.E Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements, Formation spéciale de l'enseignement De Français
18	Institut MBOMA	G3 Péda appl/Anglais	47	ECK	Ens. D.E, Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements
19	Institut KIPINDI	G3 Péda appl/Biologie	48	ECK	Ens. Chef d'établissement	Séminaire spéciale en management
20	Institut MBAKA	G3 OSP	54	ECK	Ens. secrétaire Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements

21	Institut MASUNGU	G3 Péda appl/ Anglais	52	ECK	Ens. D.E Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements, séminaire spécial de l'enseignement de Anglais
22	Institut BONDU MUBIEY	G3 Péda appl/Français	54	NC	Ens. D.E, Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements
23	Institut KINGOMALUKU	G3 Péda appl/Français	49	NC	Ens. Secrétaire, Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements, Formation spécial de l'enseignement de français
24	Institut KILEMBE	G3 Péda appl/ Histoire	40	NC	Ens. Secrétaire, Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements
25	Institut KIMWELA	G3 Péda appl/ Histoire	40	NC	Ens. Secrétaire, Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements, Formation spécial de l'enseignement de français
26	Lycée MAMBA	G3 OSP	46	NC	Ens. Secrétaire, Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements,

Institut BONDU MUBIEY	G3 Péda appl/Français	54	NC	Ens. Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements
Institut KINGOMALUKU	G3 Péda appl/Français	49	NC	Ens. Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements, Formation spécial de l'enseignement de français
Institut KILEMBE	G3 Péda appl/ Histoire	40	NC	Ens. Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements
Institut KIMWELA	G3 Péda appl/ Histoire	40	NC	Ens. Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements, Formation spécial de l'enseignement de français
Lycée MAMBA	G3 Péda	46	NC	Ens. Chef d'établissement	Séminaire de formation des chefs d'établissements, Formation spéciale des conseillers

Soure : données d'enquête exercice 2017- 2018

Légende :

D.E : Directeucteur des Etudes
 Ens : Enseignant
 NC : non Conventionnée
 ECCA TH/ Ecole Conventionnée Catholique
 ECP : Ecole Conventinnée Protestante
 ECK : Ecole Conventionnée Kimbanguiste
 G3 : Grade de 3 ans
 OSP : orientation Scolaire et Professionnelle

Elleuthere KASIAMA KINDIANGA & MIKANZA MUSUSANTAMBU Jean-Paul

Assitants à l'Institut Supérieur Pédagogique de Kitoy. Province de Kwilu. République
 Démocratique du Congo.